



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du samedi 20 janvier 2018
de 10h00 à 13h45
Paris, Sorbonne.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'AG du 24 octobre 2017
3. Rapport moral et d'activité
4. Rapport financier
5. Élection du bureau de la CNARELA (2018-2020)
6. Perspectives de rentrée 2018
7. Point sur les ARELA et situation de l'ARELACorse
8. Point sur le supérieur et les concours
9. EUROCLASSICA
10. Promotion des langues anciennes
11. Journées d'octobre de la CNARELA 2018 à Toulouse et 2019 à Nancy-Metz
12. Voyage en Étrurie
13. Calendrier 2018
14. Questions diverses

Associations présentes :

AGAP (Aix-Marseille), ARELAB (Besançon), ARELABOR (Bordeaux), ARELACler (Clermont-Ferrand), ARDELAC (Créteil), ARELAG (Grenoble), ARELAL (Lyon), ARELAM (Montpellier), ALPLA (Nancy-Metz), APLG (Nantes), ARELAN (Nice), APCELA (Poitiers), ARELABretagne (Rennes), GELAHN (Rouen), ARELAS (Strasbourg), ARTELA (Toulouse), APGLAV (Versailles), ATHENA, CONNAISSANCE HELLÉNIQUE, THALASSA.

APLAAL et AUSPEX : arrivée à 10h15.

Associations représentées :

ARELAD (Dijon).

Association excusée :

L'ADLAP, qui devait être présente, est excusée.

21 associations représentées sur 27 (23 / 27 à 10h15).

Le *quorum* est atteint.

* * *

François Martin, président de la CNARELA, remercie tout d'abord M. le Professeur Jean Chambaz, nouveau président de la Sorbonne, ainsi que M. Paul Demont, Professeur à l'Institut de Grec, notre intermédiaire, grâce auquel nous pouvons nous réunir en ce lieu chaque année.

1. Approbation de l'ordre du jour

François Martin annonce une modification de l'ordre du jour : Sophie Madeleine et Philippe Fleury de l'Université de Caen nous font l'honneur et le plaisir d'être présents parmi nous. Ils interviendront pour présenter le projet Plan de Rome, avant le point 10 de l'ordre du jour.

François Martin demande à l'Assemblée générale de voter l'ordre du jour.

► Vote : Contre : 0 - Abstention : 0

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV de l'AG du 24 octobre 2017

François Martin présente les excuses du bureau pour la communication tardive du PV de l'AG d'octobre. Les audiences se sont multipliées et ont provoqué un retard important dans sa rédaction.

Aucune remarque n'est faite sur le PV de l'AG du 24 octobre.

François Martin propose de passer à l'approbation du PV de l'AG du 24 octobre 2017.

► Vote : Contre : 0 - Abstention : 0

Le PV de l'AG du 24 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Arrivée des représentantes de l'APLAAL et d'AUSPEX. 23 votants.

3. Rapport moral et d'activité

François Martin adresse d'abord ses remerciements aux deux présidentes d'honneur, Odile Mortier-Waldschmidt et Jeannette Boulay. Bien qu'elles ne soient pas physiquement présentes parmi nous aujourd'hui, elles saluent amicalement l'assemblée générale et nous encouragent à poursuivre nos actions avec la même détermination. Elles suivent toutes les deux attentivement les nombreux échanges de messages qui ont lieu entre les membres du bureau. Leurs avis sont toujours examinés avec attention ; elles connaissent en effet parfaitement l'histoire de la coordination et leur soutien est précieux dans les moments où les questions peuvent être nombreuses, par exemple sur les modifications qui ont pu avoir lieu pour nos enseignements dans les années passées, ou encore sur celles qui pourraient arriver. Les commissions de réflexion n'ont pas de secret pour elles et leur expérience leur permet de distinguer rapidement ce qui a des chances d'aboutir et ce qui n'est que temps perdu.

François Martin remercie ensuite chaque membre du bureau pour le travail mené en 2017. Il rappelle que le travail de chacun des membres au service de la coordination est assuré de manière bénévole. Il remercie en particulier Sylvie Pedroarena qu'il sollicite souvent : elle a occupé la présidence de la coordination pendant de nombreuses années et connaît parfaitement son fonctionnement. Il adresse également tous ses remerciements à la vice-présidente, Hélène Frangoulis, qui tisse non seulement un lien fondamental entre le secondaire et le supérieur, mais joue aussi pleinement son rôle de vice-présidente en participant aux audiences que la CNARELA a obtenues ces derniers mois. Il rappelle qu'elle s'est déplacée à plusieurs reprises depuis Toulouse pour des audiences ; à ce propos, il tient à souligner que les membres du bureau sont remboursés de leurs frais de transports par notre trésorière Florence Turpin mais que les frais d'hôtel restent à leur charge ; ils ont représenté une certaine somme pour tous, en particulier pour Hélène Frangoulis. La CNARELA présentera tout à l'heure des comptes honorables grâce à la vigilance de Florence Turpin qu'il remercie également pour son travail au sein du bureau. Ses sincères remerciements sont adressés ensuite à Marie-Hélène Menaut qui s'investit beaucoup dans les relations que nous entretenons avec Euroclassica. Ses nombreuses relations permettent également à la CNARELA d'entrer en contact avec plusieurs instances représentatives qui peuvent soutenir nos projets. Il remercie Corinne Savariau qui a essayé de prendre en charge un double travail dans la mesure où elle a dû suppléer rapidement Pascale Peyronnet qui a agrandi sa famille et n'a pas pu participer aux travaux du bureau. François Martin adresse enfin ses remerciements à Delphine Viellard qui s'occupe de la publication des Cahiers de la CNARELA trois fois dans l'année et nous les remet lors de nos assemblées générales, et à Lionel Sanchez qui se charge de la communication et de l'histoire des arts au bureau. Il rappelle que ce dernier a fourni, après le voyage à Rome en 2016, un dossier important sur les sites visités, disponible sur le site de la CNARELA¹.

François Martin tient à exprimer en outre la reconnaissance du bureau à toutes les associations membres de la CNARELA, à leurs bureaux respectifs et en particulier à leurs représentants pour leur réactivité et la qualité des relations qu'ils entretiennent avec le bureau de la CNARELA. Les membres des ARELA sont nombreux à avoir répondu au sondage de rentrée, par exemple, ce qui a été une force lors de l'audience du 26 septembre au ministère. François Martin salue le bon fonctionnement de la coordination. Il est important de garder une grande proximité pour mener des actions en commun, surtout actuellement. Il espère que le travail du bureau va dans le sens souhaité par tous et assure que chacun donne beaucoup pour que nos décisions communes soient portées dans les instances nationales, ce qui est le rôle de notre coordination créée il y a plus de 30 ans.

François Martin remercie enfin les associations littéraires réunies autour de la CNARELA (APFLA-CPL, APLAES, APLettres, SEL, SLL) pour leur soutien. Il salue particulièrement l'implication d'Agnès Joste (Sauver Les Lettres) et d'Estelle Manceau pour leur grande disponibilité et leur regard pertinent sur les situations auxquelles nous devons faire face. Il tient également à distinguer la qualité des échanges qu'il a pu avoir avec Monique Trédé (SEL), Chrystelle Barbillon (APFLA-CPL), Marie-Rose Guelfucci (APLAES) et Romain Vignest

¹ <http://www.cnarela.fr/RESSOURCES/Ressourcesp%C3%A9dagogiques/tabid/156/language/fr-FR/Default.aspx> (module « Rome autrement », sur cette page). Fabrice Robert, qui a guidé le voyage organisé par Athéna à Athènes en 2017, nous communiquera certains documents prochainement. Nous l'en remercions.

(APLettres). Il salue l'engagement de Véronique Ciréface, qui a quitté la présidence de l'APFLA-CPL ; présente dans de nombreux combats à ses côtés, elle a toujours estimé la CNARELA et les échanges ont été très constructifs entre nos associations. François Martin souligne que notre détermination commune fait notre force. Les audiences à l'Élysée et, plus récemment, au ministère, pour le baccalauréat, porteront peut-être leurs fruits.

a) Relations avec le ministère de l'Éducation nationale :

François Martin rappelle que l'année 2017 a été très particulière : la réforme du collège était dans sa première année de mise en place (rentrée 2016), mais un bouleversement s'annonçait en début d'année avec l'élection présidentielle.

Il rappelle que la CNARELA n'a donc pas fait de demande d'audience en début d'année. Cela s'avérait parfaitement inutile avec l'ancien ministère qui était totalement sourd aux demandes qui étaient formulées, inattentif aux bilans de terrain qui étaient présentés. De nombreux acteurs du ministère ont préféré se boucher les oreilles, se voiler la face pour ne pas voir l'état catastrophique des enseignements au collège. En janvier 2017, la réponse reçue d'Agathe Cagé, membre du cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, à la demande sur les épreuves facultatives de latin et de grec au bac, était atterrant, tant elle manifestait une ignorance absolue des textes du Bulletin Officiel. François Martin rappelle que la CNARELA a fait part de son indignation directement à la ministre, qui a répondu par une formule lapidaire pour la forme, mais n'a jamais répondu sur le fond. Seul un courrier est parvenu quelques semaines après pour nous indiquer que nos demandes avaient été transmises à la Directrice de la DGESCO. Florence Robine n'a évidemment jamais pris la peine de répondre. C'est son adjoint, Xavier Turion, qui a envoyé un courrier à la CNARELA, fin août, pour prévenir que l'Inspection Générale serait saisie du dossier.

Dès l'annonce de la nomination du nouveau ministre, la CNARELA a demandé une audience au ministère. D'autres demandes d'audiences avaient été envoyées en même temps au ministère de la Culture, à Matignon et à l'Élysée (pour une audience commune avec les associations littéraires réunies). François Martin rappelle que le ministère de la Culture n'a pas pu nous recevoir.

Le nouveau ministre a modifié l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation dans les classes de collège par un nouvel arrêté daté du 16 juin 2017. Sur les 3h supprimées par la réforme du collège, 2h (1h en 4^e et 1h en 3^e) ont refait leur apparition. Les ARELA ont été immédiatement prévenues de ce changement, difficile à mettre en œuvre à un moment si tardif de l'année. La CNARELA est intervenue auprès du ministère pour dénoncer un effet d'annonce qui n'était pas suivi de modifications réelles dans les établissements, même si quelques collègues ont pu obtenir un changement favorable.

En ce qui concerne l'audience à Matignon, exceptionnelle comme celle de l'Élysée, ou encore les audiences du 26 septembre 2017 au ministère, où la CNARELA a été reçue par le ministre en personne (ce qui ne s'était pas produit depuis longtemps), ainsi que pour l'audience auprès de Pascal Charvet, en octobre, François Martin renvoie au compte-rendu de l'AG d'octobre et aux comptes rendus détaillés que la CNARELA a diffusés après ces audiences.

Il précise que les collègues doivent vraiment connaître parfaitement les textes qui régissent nos disciplines et qu'ils doivent surveiller leurs états de service en début d'année, car des cas douteux se présentent encore dans les plusieurs académies pour les signatures des VS.

Lors de ces audiences avec les nouvelles instances ministérielles, François Martin a noté un changement réel de prise en compte de nos demandes. Il rappelle que la CNARELA attend à présent des actes, comme toutes les ARELA. Pascal Charvet devrait remettre son rapport dans quelques jours, mais il faudra sans doute encore patienter pour que le ministre fasse des annonces qui concernent plus particulièrement les langues anciennes.

Après les Journées d'octobre, la CNARELA a été convoquée par Pierre Mathiot, chargé de mission sur le baccalauréat et sur la réforme du lycée. Elle s'est rendue à cette audience accompagnée des associations littéraires réunies. Ce point sera abordé plus loin. Les propositions qui ont été faites lors de l'audience n'ont pas encore reçu de réponse du ministère, en particulier sur notre demande d'heure de culture antique au lycée.

François Martin informe l'assemblée que les motions votées en octobre ont été communiquées au ministère mais qu'aucune réponse n'est parvenue à ce jour. Un cas particulier de refus d'inscription en 5^e dans l'académie de Bordeaux signalé par l'ARELABOR, ainsi qu'un cas d'état de service inacceptable d'un collègue de l'académie de Nantes transmis par l'APLG, ont été joints au courrier qui présentait nos motions.

b) Relations avec l'Inspection générale de Lettres :

François Martin rappelle que la dernière audience de la CNARELA auprès de l'IG de Lettres remonte au 7 janvier 2015, lorsque le doyen de l'IG de Lettres, M. Paul Raucy et les deux inspecteurs chargés du dossier des langues anciennes, Mme Marie-Laure Lepetit et M. Fabrice Poli, avaient répondu favorablement à notre demande. C'est lors de cette audience que les chartes du baccalauréat dans les académies ont été évoquées. Le sujet est donc ancien. La seule avancée de cette audience est que plusieurs académies diffusent aujourd'hui des chartes pour l'oral facultatif, afin de rappeler les textes que tous devraient parfaitement connaître. Au sujet des programmes et des

évolutions de nos disciplines, l'IG avait renvoyé la CNARELA vers le cabinet et la DGESCO à plusieurs reprises car elle n'avait aucune information à nous communiquer.

François Martin fait état d'un courrier adressé à l'IG pour faire part de l'inquiétude des collègues à propos du retard dans la publication des nouveaux programmes de LCA au baccalauréat (sessions 2018 et 2019). Le doyen de l'inspection a répondu rapidement et les programmes ont été publiés au BO du 29 juin 2017. Cette publication a été tardive du fait des changements à la tête du ministère après l'élection présidentielle.

La DGESCO a saisi l'IG sur la question du bac, d'après le courrier de Xavier Turion. L'IG a informé la CNARELA d'une note envoyée à la DGESCO pour donner sa position, favorable, mais aucune nouvelle n'a été transmise depuis. Il est donc impossible de savoir si la diffusion des listes avant l'oral sera bien mise en place au bac dès cette année ou s'il faudra patienter un an de plus. Ce dossier traîne incroyablement en longueur mais il a le mérite d'être relancé avec les changements que l'on connaît à la DGESCO.

Nous maintenons des relations cordiales avec l'inspection générale et le changement de ministère va sans doute faire évoluer la situation. Une première évolution s'est manifestement produite lors des Journées d'octobre à Poitiers puisque M. Fabrice Poli a bien voulu honorer de sa présence notre AG. François Martin rappelle que l'IG, à cette occasion, a incité les collègues à communiquer davantage avec les IA-IPR pour obtenir leur soutien sur des problèmes spécifiques qui doivent être signalés ensuite à l'IG.

c) Relations avec le CSP :

François Martin informe l'assemblée qu'une nouvelle présidente a été élue à la tête du CSP. Il s'agit de Souad Ayada, doyenne de l'IG de philosophie, que la CNARELA a rencontrée en novembre puisqu'elle était membre de la commission Mathiot pour le baccalauréat. Aucune demande d'audience n'a été faite mais il faudra y songer prochainement, en particulier pour ce qui concerne le lycée.

d) Élections :

François Martin rappelle qu'une lettre aux candidats à l'élection présidentielle a été envoyée (B. Hamon, E. Macron, F. Fillon et J.-L. Mélenchon). Seuls B. Hamon et E. Macron ont répondu, l'un pour présenter une pâle copie de ce que la ministre Najat Vallaud-Belkacem avait mis en œuvre, l'autre dans un message très général sur l'éducation.

e) Relations avec les associations amies et les syndicats :

- *Associations amies : APFLA-CPL, APLAES, APLettres, SEL, SLL.*

De nombreuses actions ont été entreprises avec les associations littéraires réunies. Un communiqué de presse a été publié le 14 mars 2017 et des audiences communes ont eu lieu à l'Élysée (le 21 juin 2017), puis au ministère lors de l'audience de la commission Mathiot pour le bac, le 15 novembre 2017. François Martin présente rapidement les points abordés lors de cette audience récente et fait part à l'assemblée des demandes des associations, en rappelant qu'il a porté la proposition de l'AG pour l'heure de culture antique. Il renvoie au compte rendu diffusé aux ARELA².

Il rappelle que l'association SEL organise un concours de nouvelles (prix de la nouvelle J. de Romilly). Cette information a été diffusée sur les listes de la CNARELA et les réseaux sociaux. La date limite d'envoi est fixée au 14 mars minuit³.

- *Syndicats.*

Nous gardons des relations cordiales avec les syndicats qui ont voulu communiquer avec nous lors de la réforme du collège. Sans doute les relations seront-elles plus développées dans les semaines qui viennent avec la réforme du lycée. Il invite chacun à communiquer aux organisations syndicales, en plus de l'ARELA, les courriers de protestation pour les états de service (VS) mal rédigés.

- *Fédérations de parents : FCPE, PEEP.*

Plusieurs courriers ont été envoyés aux fédérations de parents mais aucune réponse ne nous est parvenue. Nous n'avons pas repris contact depuis la nomination du nouveau ministre.

- *Conférence des Présidents d'associations de professeurs spécialistes (CPAPS)*

La Conférence des Présidents d'Associations de professeurs spécialistes est relancée. Une réunion se tiendra mercredi 24 janvier à propos de la remise du rapport Mathiot sur le baccalauréat.

² Cf. Annexes, I.

³ Cf. le site de SEL (Sauvegarde des Enseignements littéraires) : www.sel.asso.fr/actualite.php?id=84.

• *Euroclassica*

François Martin rappelle que la CNARELA est membre fondateur d'Euroclassica. Il remercie Florence Turpin qui a représenté la CNARELA à la dernière conférence qui a eu lieu à Leyde, aux Pays-Bas. La CNARELA s'engage toujours dans la diffusion du concours *Vestibulum* (ELEX, EGEX) qui participe à la promotion des langues anciennes dans le cadre européen. Le concours a été présenté lors de l'audience au ministère, ainsi qu'une plaquette pour la promotion du grec qui a été distribuée par l'association allemande.

• *Partenariats*

Notre partenariat avec le site « La vie des classiques » (Les Belles Lettres) se poursuit ainsi que nos liens avec le réseau Antiquité Avenir constitué après les États généraux organisés par l'APLAES et la SOPHAU. L'AG s'est tenue en novembre à Paris⁴. La CNARELA a été réélue au directoire. Le réseau organisera des États Généraux les 8 et 9 juin 2018 à Paris. Chacun y est bien sûr convié.

Les 16 et 17 novembre 2017, à Montpellier, Sylvie Pedroarena a participé à un colloque sur le thème « Pourquoi et comment faire lire les textes latins et grecs aujourd'hui ? ». Ce « workshop international » était organisé par deux universitaires de l'Université Paul Valéry, Flore Kimmel-Clauset et Aline Estèves, qui animent également des rencontres de réflexion sur la didactique des langues anciennes réunissant collègues du secondaire et du supérieur. Sylvie Pedroarena est intervenue pour rappeler que le thème du colloque ainsi que les rencontres de réflexion rappelaient parfaitement les préoccupations qui ont conduit à la création des ARELA et de la CNARELA. Elle a également présenté diverses publications des ARELA qui contribuent à faciliter la lecture des textes. Nous relaierons les informations issues de ce colloque.

Sylvie Pedroarena demande aux ARELA de faire un recensement des rencontres et collaborations entre enseignants du supérieur et du secondaire existant dans leur académie et de le lui adresser. Une synthèse en sera diffusée aux ARELA afin de fournir des suggestions.

f) Situation des ARELA :

François Martin rappelle que nous avons fait le point sur les adhésions dans les ARELA lors de l'AG de Poitiers. Il demande à chaque ARELA de bien vouloir renvoyer le questionnaire de rentrée avant les Journées d'octobre pour pouvoir établir un bilan qui soit le plus précis possible. Il souligne que l'action commune est toujours préférable aux actions isolées et que nos collègues, souvent seuls dans les établissements, trouvent un soutien certain auprès des ARELA qui adhèrent à la CNARELA, clairement identifiée par tous comme instance nationale. En effet, les ARELA sont présentes dans presque toutes les académies.

Les actions au niveau académique sont capitales. Elles permettent en effet de donner du poids à l'ensemble des actions de la Coordination et montrent également au niveau local l'engagement des collègues. Les rectorats y sont particulièrement attentifs. L'enquête sur les DHG lancée par la CNARELA a été bien relayée et parfois des ARELA ont choisi elles-mêmes des questions précises pour leur académie dans une enquête sur les EPI et les Enseignements de complément. Le président encourage les ARELA à poursuivre ce travail.

François Martin tient à remercier les ARELA - et leurs adhérents - pour leur implication, en plus des actions de promotion qu'elles mettent en place dans leur académie, à travers les concours, les journées de l'Antiquité et de nombreuses autres manifestations qui contribuent au rayonnement des langues anciennes.

Comme les dotations sont discutées dans les établissements en ce moment, il encourage les ARELA à demander une audience au rectorat pour faire le point sur les conditions d'enseignement des langues anciennes dans chaque académie. Parfois, l'échange permet de donner un élan certain aux langues anciennes dans l'académie et les actions entreprises ici peuvent donner des idées ailleurs. Emmanuelle Lachaume en parlera dans les perspectives d'action.

François Martin rappelle que les ARELA peuvent :

- intervenir dans les stages du plan académique de formation ;
- faire intervenir des enseignants-chercheurs dans ces stages ou dans les stages de bassin ou lors de journées spécifiques (les ARELA peuvent jouer un rôle dans leur organisation) ;
- se rapprocher de l'inspection pédagogique régionale pour organiser une journée académique.

François Martin invite les ARELA à relayer leurs actions dans la presse locale ou sur leurs sites en ligne : conférences, concours et manifestations peuvent toucher un large public. Le rôle de la CNARELA est de diffuser ces informations à toutes les associations régionales. Il rappelle qu'il est important de les envoyer au bureau de la CNARELA pour diffusion à l'ensemble des membres ensuite.

Chaque ARELA peut utiliser les affiches, cartes postales et autocollants fournis par Thalassa. Toutes les indications se trouvent sur le site de la CNARELA où affiches, cartes postales et autocollants sont également disponibles en téléchargement :

<http://www.cnarela.fr/ressources/Communication/tabid/154/language/fr-FR/Default.aspx>

⁴ Compte rendu de l'assemblée générale : cf. Annexes, II.

g) Communication de la CNARELA :

François Martin rappelle que nous diffusons les informations par la liste des ARELA. Cette dernière doit rester une liste de diffusion propre à la CNARELA, pour transmettre les actions de la CNARELA, des ARELA dans les académies, ou encore les publications ou les concours d'associations membres (comme le Λύχνος de Connaissance Hellénique, ou le concours Athéna). Cette liste n'est en aucun cas une fenêtre publicitaire pour des associations qui ne sont pas membres ou partenaires de la CNARELA, encore moins pour des individus qui ne cherchent qu'à profiter à des fins très personnelles de l'audience de la CNARELA. François Martin rappelle donc que les messages officiels de la CNARELA sont présentés dès le titre comme suit : [CNARELA].

Nous diffusons aussi des informations plus largement sur les réseaux sociaux : le compte Facebook fonctionne bien et permet de toucher un public plus large parfois ou qui utilise beaucoup ces moyens de communication. Deux comptes Twitter fonctionnent : le compte [@Cnarela1](#) qui diffuse les comptes rendus, informations importantes de la coordination (audiences, motions...) et le compte [@cnarelaculture](#) qui diffuse plus largement tout un ensemble d'informations qui touchent à l'antiquité. Évidemment, la CNARELA ne limite pas ses actions à ces réseaux sociaux qui restent des moyens rapides de diffusion mais dont le flux continu et parfois répétitif ne permet pas une réflexion très approfondie.

La CNARELA a été sollicitée par RTL à la fin de l'été. Guillaume Diana l'a représentée car François Martin était empêché. Après la publication du communiqué de presse du 14 avril, un article a été publié par le site «vousnousils.fr»⁵.

François Martin remercie l'association Thalassa, et en particulier Claire Valette, qui nous assure de son soutien. Thalassa héberge notre site, assume nos campagnes de communication par la diffusion gracieuse des cartes postales et affiches qui sont toujours très demandées par nos collègues.

Il rappelle que Delphine Vieillard assure l'édition des Cahiers de la CNARELA, qui contribuent à la cohésion des ARELA tout en publiant officiellement nos positions.

Les Journées d'octobre 2017 ont redonné de l'espoir à nos collègues. Le bureau de la CNARELA remercie encore l'APCELA qui les a prises en charge, et plus particulièrement Marc Milhau, son président, qui a œuvré à l'excellente réalisation de ces Journées organisées à Poitiers. Le thème de la métamorphose était particulièrement bien choisi car nos disciplines vont encore connaître des transformations. La qualité des conférences a été vivement saluée par les collègues présents et des pistes de travail très originales ont été présentées lors de ces journées. Cela a permis de montrer le dynamisme des enseignants de Lettres classiques, le renouvellement de la réflexion didactique. Ce grand moment de promotion prouve que nous sommes toujours fortement impliqués dans l'enseignement secondaire et supérieur et témoigne de l'ouverture de nos disciplines à tous les élèves. Pour la première fois, le ministère de la Culture et la Présidence de la République, invités aux Journées, ont adressé un courrier à la CNARELA pour excuser l'absence de leurs représentants.

À propos des publications, l'audience de la CNARELA est l'émanation de l'audience des ARELA : certaines ARELA ont publié des articles dans la presse locale, les bulletins des ARELA témoignent du travail mené dans les académies et les publications spéciales contribuent à la notoriété de la coordination. Elles sont aussi la preuve de l'engagement de nos collègues sur le terrain. L'année 2017 a marqué cependant une pause dans les publications, qu'on comprend aisément avec la réforme du collège. Mais nous sommes persuadés que l'année qui s'ouvre en verra naître de nombreuses.

François Martin informe l'assemblée que la CNARELA a participé à la première réunion officielle du lancement du projet « les Humanités dans le texte » porté par l'ENS, en novembre. Une réunion du comité de pilotage, dont la CNARELA est membre, aura lieu lundi 22 janvier. Les réflexions s'appuient sur les textes antiques qui sont au cœur de nos disciplines.

Pour conclure, nous refermons une année très particulière qui a vu un changement certain dans la politique éducative mais nous n'en voyons pas encore vraiment les effets sur le terrain. Nous attendons beaucoup du nouveau ministère et du rapport qui sera publié prochainement sur les langues anciennes. Nous espérons qu'il sera surtout suivi d'effets et améliorera la situation des élèves qui souhaitent étudier le latin et le grec ancien.

Nous devons rester d'une grande vigilance : la période qui s'ouvre avec l'arrivée des DHG va être déterminante pour nos disciplines. Il faut profiter du nouveau décret signé par le ministre et rappeler qu'il a été pris en juin 2017. Aucune excuse de texte « trop récent » ne saurait être invoquée comme excuse par les chefs d'établissement. Les actions de sensibilisation auprès de tous les élèves et des familles, comme celles qu'entreprennent de nombreux collègues chaque année, restent les armes les plus efficaces contre les mensonges colportés sur les langues anciennes.

⁵ <http://www.vousnousils.fr/2017/04/14/le-latin-pour-tous-est-qu'une-promesse-en-lair-du-ministere-602391>.

François Martin propose de passer à l'approbation du rapport moral et d'activité.

► Vote : Contre : 0 - Abstention : 0

Le rapport moral et d'activité est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport financier

Les comptes de l'année 2017 sont excédentaires⁶. Cette situation favorable s'explique de la même façon que pour ceux de 2016 :

- une grande attention a été portée aux dépenses : les membres du bureau font en sorte d'utiliser les transports les moins onéreux et ne se font pas rembourser leurs frais de séjour ; les cahiers de la CNARELA sont publiés au moindre coût,
- très peu d'associations connaissent des difficultés et plusieurs d'entre elles ont versé des cotisations de soutien substantielles.

Que soient donc ici remerciées, par ordre croissant, selon l'usage : l'ARELAG, l'ARELA CLER, l'ARELAM, l'ARELAS, l'ARTELA, l'ARDELAC, l'APLG, l'ARELAN et, évidemment, l'association culturelle Thalassa qui, comme chaque année, verse une cotisation très importante, participe au déroulement des Journées d'octobre, par la mise à disposition d'un car pour assurer une sortie (à Poitiers, cette année), et assure largement toute notre communication.

Confiante dans le soutien des associations qui la composent, la CNARELA est donc en mesure d'affronter sereinement une nouvelle année.

François Martin propose de passer à l'approbation du rapport financier.

► Vote : Contre : 0 - Abstention : 0

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

5. Élection du bureau de la CNARELA (2018-2019, renouvelé en janvier 2020)

Tous les membres du bureau actuel se représentent, sauf Pascale Peyronnet, qui n'a pas pu se rendre assez disponible pour la charge de travail que représente le secrétariat du bureau. Elle est engagée dans des actions pour l'AGAP et l'académie d'Aix-Marseille et nous restons en contact avec elle. François Martin la remercie pour les quatre années passées au bureau et pour son engagement dans son académie.

Il annonce ensuite à l'assemblée qu'une seule candidature est parvenue au bureau, celle de Guillaume Diana (APGLAV, Versailles).

Le bureau peut compter jusqu'à neuf membres et chaque ARELA peut choisir les membres qu'elle souhaite élire au bureau parmi les candidatures présentées.

Le vote est effectué. Les neuf candidats qui se sont présentés sont élus par 23 voix pour (0 voix contre, 0 bulletin nul).

François Martin remercie l'assemblée générale de la confiance donnée au bureau et souhaite la bienvenue à Guillaume Diana.

La composition du nouveau bureau est la suivante :

François Martin (ARDELAC, Créteil), Président ;

Hélène Frangoulis (ARTELA, Toulouse), Vice-Présidente chargée des relations avec l'Université ;

Florence Turpin (ARELAM, Montpellier), Trésorière ;

Corinne Savariau (APLG, Nantes), Secrétaire ;

Guillaume Diana (APGLAV, Versailles), Secrétaire-adjoint ;

Delphine Viellard (ARELAS, Strasbourg), Responsable du bulletin ;

Sylvie Pedroarena (ARELAB, Besançon), Chargée des relations extérieures et de la promotion des langues anciennes ;

Marie-Hélène Menaut (ARELABOR, Bordeaux), Chargée des relations avec Euroclassica ;

Lionel Sanchez (THALASSA), conseiller en histoire des arts et chargé de la communication.

6. Perspectives de rentrée 2018

a) Collège

Dans la perspective des DHG à venir prochainement, les discussions de l'AG concernent la question des horaires ; à la suite de l'arrêté du 16 juin 2017, les LCA ont pour horaire « dans la limite d'une heure hebdomadaire

⁶ Cf. Annexes, III.

en classe de cinquième et de trois heures hebdomadaires pour les classes de quatrième et de troisième ». Or, vu la publication tardive de l'arrêté, l'application n'a pas été souvent effective. Il y a des inquiétudes qui s'expriment pour la rentrée prochaine.

Ainsi Cécile Boddaert (ARELAG) pose la question : le choix dépend-il des recteurs ? François Martin répond que tous les éléments ont été transmis car les cas de figure sont très variés. Claire Bosc précise que les principaux se cachent derrière l'interprétation du « dans la limite ». Les collègues dans les établissements doivent insister pour que l'horaire complet (sept heures sur les trois années), soit respecté, que ce soit dans les petits collèges ou dans les établissements comportant des effectifs plus importants, et surtout lorsque les options « parcours européens » (descendants des classes européennes) sont proposées aux élèves.

Christine Colin (ARELABretagne) expose une expérimentation qui va être mise en place à la rentrée prochaine dans son académie dans cinquante collèges : deux heures par niveau. La classe de Cinquième gagnerait une heure, mais le compte n'y est pas : six heures de latin sont proposées au lieu des sept prévues par l'arrêté. François Martin insiste : il ne faut pas céder. La CNARELA s'est battue pour récupérer les heures supprimées par la réforme, il ne faut pas lâcher. Marie des Neiges Nguyen (ARELABretagne) raconte que, lors d'un entretien avec la direction de son établissement, on lui a suggéré de transformer l'option, « trop ringarde », en activités ludiques. François Martin dénonce ce type de réactions : il faut faire remonter aux IPR ce genre de réponse et il propose de prévenir les inspecteurs généraux et même le ministre.

Il précise aussi que si des IPR envoient des courriers au sujet des LCA, il faudrait les transmettre à la CNARELA.

Claire Bosc (ARELAN) oriente la question des horaires sur le cas des ECLA : elle est chargée de mission pour une expérimentation dans son académie, mais la condition à la mise en place des ECLA est bien que l'horaire de sept heures soit respecté.

L'académie d'Aix-Marseille est pilote dans le projet ECLA. Anne-Marie Chazal (AGAP) précise que l'ECLA existe pour permettre la mise en place du grec là où il n'y en a pas. En seconde, l'horaire est de quatre heures. C'est un projet élaboré sur un long terme. Pascale Peyronnet rappelle les horaires au collège et la tentative d'obtenir trois heures, horaire plus approprié au projet.

Brigitte Planty signale qu'elle a rédigé un argumentaire qui lui a permis de conserver son horaire : elle propose de le transmettre.

François Martin aborde les changements apportés au DNB en 2018 : le français et l'histoire-géographie sont de nouveau distincts. Le nombre de points change également :

Session 2017, total de 700 pts dont 400 de compétences

+ 300 d'épreuves (3 écrits + 1 oral)

+ 10/20 pts d'option

Session 2018, total de 800 pts dont 400 de compétences

+ 400 d'épreuves (3 écrits + 1 oral)

+ 10/20 pts d'option

Il n'est toujours pas possible de prendre en compte deux options.

François Martin propose à l'assemblée générale de mandater le bureau pour rédiger une motion concernant le problème posé par l'absence de reconnaissance des deux options dans les points du DNB.

► Vote : Contre : 0 - Abstention : 0

Le principe de la motion est voté à l'unanimité⁷.

Est ensuite abordée la question de la DHG qui va bientôt arriver dans les établissements : François Martin rappelle qu'il faut être vigilant. Une lettre type va être proposée. Si des rectorats ou des IPR envoient des directives, il faudrait les transmettre à la CNARELA. Dès qu'un problème se pose, il faut faire remonter les informations.

François Martin propose à l'assemblée générale de mandater le bureau pour rédiger une motion concernant la rentrée et les DHG, qui demande la suppression de l'expression « dans la limite de » et l'instauration d'horaires fléchés : le nouvel article 7 (selon l'arrêté de juin 2017) conduit forcément à une inégalité de traitement selon les établissements.

► Vote : Contre : 0 - Abstention : 0

Le principe de la motion est voté à l'unanimité⁸.

b) Lycée

Catherine Dareys (ARTELA) énonce ses inquiétudes au sujet de rumeurs qui circulent : le français passerait à trois heures, et la spécialisation des scientifiques deviendrait plus forte. Quelle place serait accordée alors aux LCA ?

⁷ Cf. Annexes, IV.

⁸ Cf. Annexes, IV.

En ce qui concerne la réforme du lycée, François Martin rappelle qu'elle est structurelle : des questions se posent : les horaires, la semestrialisation, le devenir des enseignements d'exploration...

François Martin propose à l'assemblée générale de mandater le bureau pour rédiger une motion concernant la réforme du lycée et du baccalauréat, qui demande l'ouverture des LCA à tous les parcours ainsi que le maintien du coefficient 3.

► Vote : Contre : 0 - Abstention : 0

Le principe de la motion est voté à l'unanimité⁹.

Catherine Dareys (ARTELA) s'inquiète du dispositif de la réforme : un enseignement à la carte avec des majeures et des mineures : quelle place pour les LCA ? François Martin répond en alertant sur les rumeurs. Il faut rester prudent.

c) Effectifs

François Martin transmet les informations sur les effectifs des LCA en 2017¹⁰. La situation du grec n'est pas bonne avec une perte de plus de 1000 élèves ; la spécialité grec au lycée est en chute. En revanche, le latin voit une augmentation des effectifs de 9000 élèves (mais les chiffres sont à prendre avec précaution car nous ne savons pas s'ils intègrent ou non les EPI LCA). Les effectifs au lycée sont stables, mais la spécialité latin connaît aussi une grave érosion. Un problème se pose quant au cumul des deux langues anciennes, impossible à Toulouse notamment, comme l'indique Hélène Frangoulis.

La parole est laissée à Emmanuelle Lauchaume (ARELA CLER). Dans son académie, la rectrice est bienveillante à l'égard des LCA mais ne parvient pas à obtenir des informations sur les effectifs des élèves. L'ARELA travaille à l'élaboration d'une carte des enseignements LCA. La commission a aussi pour buts de mutualiser les ressources, de mettre en valeur les LCA dans les parcours au collège (qui n'apparaissent pas explicitement dans les textes), d'assurer une formation des lettres modernes qui enseignent le latin...

Anne-Marie Chazal (AGAP) intervient : on tient actuellement un discours ambigu aux professeurs de lettres modernes qui assurent des cours de langues anciennes en leur disant qu'ils sont lettres classiques bien que n'ayant pas la certification. François Martin rappelle que ce cas de figure doit rester une aide ponctuelle pour compenser un manque de personnel LC dans des établissements.

Pause dans les travaux prévus et intervention de nos collègues de l'Université de Caen :

Sophie Madeleine et Philippe Fleury, du laboratoire CIREVE (Centre Interdisciplinaire de Réalité Virtuelle) de l'Université présentent le projet « Plan de Rome » (plan et documents pédagogiques accessibles en cliquant sur ce lien : <http://www.unicaen.fr/cireve/rome/index.php>).

Tout d'abord, ils font un appel à contribution pour développer les ressources, notamment le recensement des textes latins et grecs et les liens possibles avec les programmes de LCA dans le secondaire.

Ils présentent ensuite leur travail, mené depuis plusieurs années à l'Université de Caen Normandie, travail qui a abouti à la création d'une application et d'un site internet « Roma in tabula ». L'idée part d'une maquette de Rome, créée par Paul Bigot entre 1900 et 1913. Depuis 1994, le CIREVE travaille sur une maquette virtuelle en recoupant archéologie, littérature et informatique, formidable manière de présenter l'aboutissement d'un parcours Lettres classiques différent. Ils accueillent régulièrement des scolaires, en général entre 3000 et 4000 chaque année, et espèrent en accueillir jusqu'à 10000 par an prochainement. Plusieurs fois dans l'année, le mercredi soir, ils proposent aussi des conférences thématiques pour le grand public, les Nocturnes du plan de Rome. Le projet permet la visite interactive de la Rome antique au IV^{ème} s. de notre ère.

Démonstration en est faite avec un parcours sur le Forum : dans le Temple de Vesta et dans la Basilique Emilienne. Les deux universitaires précisent qu'ils peuvent se déplacer dans les établissements. En plus du site et de l'application, une chaîne Youtube donne accès aux conférences du mercredi soir. La chaîne Youtube de la CNARELA les relaie. François Martin remercie Sophie Madeleine et Philippe Fleury d'avoir bien voulu partager, avec beaucoup de modestie, leur impressionnant travail. Il ne doute pas que les ARELA le diffuseront largement auprès de leurs adhérents.

Les collègues qui souhaiteraient utiliser le diaporama présenté durant l'AG pour le projeter devant leurs adhérents peuvent le demander à Lionel Sanchez (lionelsanchez@free.fr) qui le leur communiquera via We Transfer.

7. Point sur les ARELA et situation de l'ARELACorse

François Martin annonce à l'assemblée que l'ARELACorse ne répond plus aux sollicitations. L'ancien président est parti à la retraite et nous sommes sans nouvelles depuis longtemps. Stéphane Solier (ARELAN) peut contacter le secrétaire de l'ARELACorse. Se pose la question de la radiation de cette association qui ne paie plus sa cotisation. François Martin rappelle la situation de Caen puis celle de l'ARELAV à Versailles, qui ont été radiées de la CNARELA, conformément aux statuts. Cela a permis à une nouvelle association d'être fondée à Versailles

⁹ Cf. Annexes, IV.

¹⁰ Cf. Annexes, V.

(l'APGLAV). Le vote concernant la radiation de l'ARELACorse est reporté à l'AG de mai afin de voir si une dernière tentative de contact peut réussir.

8. Point sur le supérieur et les concours

Hélène Frangoulis indique le nombre de postes publiés pour les concours de recrutement 2018 :

- CAPES externe de Lettres classiques : 183 postes (230 en 2017, mais avec 141 présents et seulement 85 postes pourvus).
- CAPES interne de Lettres classiques : 19 postes (17 en 2017).
- Agrégation externe de Lettres classiques : 71 postes (87 en 2016 et en 2017 ; mais en 2016 seuls 67 avaient été pourvus).
- Agrégation externe de Grammaire : 9 postes (11 en 2017, mais tous les postes sont rarement pourvus).
- Agrégation interne de Lettres classiques : 45 postes (comme en 2017).

Hélène Frangoulis aborde ensuite la question de Parcoursup, qui remplace APB pour les vœux post-bac des élèves de Terminale. Les universitaires doivent définir des attendus pour les formations : en décembre, ils ont reçu des éléments de cadrage national par mention. Cela a entraîné sur Twitter des réactions d'universitaires qui s'indignaient de l'absence des langues anciennes parmi les mentions. Mais Hélène Frangoulis précise : la mention « lettres » comporte, suivant les universités, des parcours comme Lettres Modernes, Lettres Classiques, Lettres et Arts... Des attendus généraux ont été fournis par mention : chaque université peut rajouter des attendus spécifiques, notamment par parcours. Hélène Frangoulis indique ce qui a été choisi pour le parcours Lettres classiques dans son Université (Toulouse) : un intérêt pour l'Antiquité et aucun attendu de niveau en langues anciennes puisqu'il est possible de commencer les deux langues en première année de Licence. Hélène Frangoulis exprime ses inquiétudes, en voyant des universitaires demander des attendus de niveau en latin et grec, ce qui peut être dangereux pour la survie des langues anciennes à l'Université. Un débat s'engage sur cette question. Delphine Viellard (ARELAS) exprime son étonnement que des étudiants arrivent à l'Université sans avoir étudié les disciplines qu'ils choisissent. Hélène Frangoulis donne l'exemple d'une étudiante qui sort d'un lycée professionnel et qui veut enseigner en REP. Florence Turpin (ARELAM) émet des doutes sur la nécessité de donner des attendus très précis pour les sections qui ne sont pas « sous tension ». Mais Hélène Frangoulis répond que c'est une obligation pour les Universités.

9. EUROCLASSICA

Florence Turpin a représenté la CNARELA à la Conférence Euroclassica à Leiden.

La Conférence annuelle d'Euroclassica s'est déroulée aux Pays-Bas les 24, 25 et 26 août derniers dans la prestigieuse université de Leiden (Leyde en français). Nous avons été très bien reçus par l'association néerlandaise, qui accueillait en même temps les délégués de la FIEC (Fédération internationale des associations d'études classiques) et les professeurs néerlandais de langues anciennes. Le bourgmestre, dans la salle d'apparat de l'hôtel de ville, nous a tous gratifiés d'un discours chaleureux ; un concert d'orgue, suivi d'un apéritif, a été donné en notre honneur dans une église et un dîner fastueux a été servi dans le Musée archéologique devant un mastaba de l'Égypte ancienne...

Les conférences étaient communes aux trois associations, et elles semblaient avoir été choisies à cause de la notoriété de leurs auteurs qui les ont toutes données en anglais.

L'Assemblée générale d'Euroclassica a réuni des délégués de nombreux pays d'Europe et pas seulement de l'union européenne. Le président, John Bulwer, a rappelé d'abord combien le décès d'Alfred Reitermayer a marqué les esprits et profondément attristé tous ceux qui l'avaient approché. Néanmoins les concours que celui-ci a initiés ont pu être organisés sans trop de retard. Les délégués ont fait un bref rapport sur la situation des langues anciennes dans leur pays. Beaucoup se sont montrés inquiets pour l'avenir de nos disciplines, mais les Néerlandais se félicitent de la tournure que prend leur action : ils ont anticipé le changement des programmes et se proposent de montrer, grâce aux conseils d'un professionnel en communication, en quoi l'enseignement de nos disciplines est utile à l'État et à la démocratie en général, vidéos à l'appui. Il est même prévu d'organiser une « Marche sur La Haye », réunissant tous les « classicistes ».

Les chantiers d'Euroclassica sont nombreux en dehors de l'organisation des concours : *Academia saguntina* et *Academia homerica* ; projet *Europatrída*, qui prend tournure après un peu de retard ; projet de reprendre la publication de *Classics Teaching in Europe*, en l'étendant à d'autres pays ; diffusion d'une brochure destinée à soutenir le grec, à l'instigation d'Helmut Meissner qui l'a expérimentée en Sarre (cette brochure a été présentée dans sa version française au ministère de l'Éducation nationale par la CNARELA lors de la dernière audience).

Faut-il ajouter que, comme à Athènes l'année précédente, Florence Turpin est intervenue pour rappeler que, selon les statuts d'Euroclassica, le français devait avoir une place égale à celle de l'anglais ? Il est toutefois à craindre que la prochaine conférence, qui se tient à Londres, ne favorise pas vraiment notre langue...

Marie-Hélène Menaut, chargée des relations avec Euroclassica, signale le changement de la dénomination du site : www.euroclassica.eu est devenu www.edugroup.at.

La *Janua*, niveau supérieur au *Vestibulum* verra son apparition en latin en 2018, en grec en 2019.

Nous avons fait un appel à candidature pour la rédaction des sujets du *Vestibulum* 2018 ; nous remercions vivement Karine Rondier (APLAL) de s'être portée volontaire pour la rédaction des épreuves en latin et en grec.

Aline Brychcy (ARDELAC) a proposé des sujets pour les *Nutricula* en latin que nous aurions proposés aux 6^e-5^e, mais le niveau n'était pas applicable aux élèves du primaire en Angleterre.

Les résultats du Vestibulum 2017 en France :

Nous avons encore reçu des témoignages positifs sur les épreuves ; les élèves le passent avec plaisir.

Il est regrettable que de nouveau les professeurs n'aient pas respecté la date limite d'envoi des résultats ; certains n'ont pu être enregistrés car l'envoi à Euroclassica était déjà fait.

Nous observons une baisse des candidats par rapport à 2016 aussi bien en latin : 378 (848 en 2016), qu'en grec : 88 (107 en 2016). Voici le tableau établi entre 2011 et 2017 :

ELEX

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
420	565	1059	1067	886	1273	987
					<i>Or : 88</i>	<i>Or : 35</i>
					<i>Agt : 355</i>	<i>Agt : 143</i>
					<i>Bze : 405</i>	<i>Bze : 200</i>
					<i>Total : 848</i>	<i>Total : 378</i>

EGEX

2012	2013	2014	2015	2016	2017
76	88	79	223	107	88
				<i>Or : 2</i>	<i>Or : 1</i>
				<i>Agt : 3</i>	<i>Agt : 4</i>
				<i>Bze : 6</i>	<i>Bze : 7</i>
				<i>Total : 11</i>	<i>Total : 12</i>

Au vu du nombre de participants à l'EGEX, François Martin fait un parallèle avec l'érosion du nombre d'élèves qui étudient le grec. Il faut inciter les collègues à faire le maximum pour ouvrir des sections de grec en 3^e, avec l'aide de leurs IA-IPR.

10. Promotion des langues anciennes

La parole est donnée à Claire Bosc (ARELAN) : elle présente un travail fait en collaboration avec l'association internationale Etygram. Il s'agit de proposer des jeux étymologiques à des élèves à partir d'une cinquantaine d'*étymons*. 80 élèves de 5 lycées ont travaillé sur les *étymons* et sur des publicités humoristiques qui détournent les *étymons*. Puis ils se sont rencontrés dans le cadre de la Villa Kerylos. Les élèves se sont affrontés dans des jeux sous forme d'*agôn* : ils devaient, à partir de combinaisons aléatoires, construire des mots et donner une définition. Cette année, l'opération concernera 100 élèves avec des jeux différents. Sylvie Pedroarena demande une présentation du projet pour le diffuser. Il faudra voir aussi sous quelle forme on peut diffuser le documentaire réalisé sur la rencontre.

Sylvie Pedroarena transmet deux informations. Tout d'abord elle évoque les journées d'Autun les 10 et 11 mars 2018. Le lien pour s'inscrire à ces journées est disponible. Le programme prend forme. Puis elle informe l'assemblée d'une initiative de l'ARELABOR : recenser les sites visitables dans l'académie de Bordeaux. Elle précise qu'il serait intéressant que chaque académie fasse une telle liste pour permettre une meilleure connaissance des sites d'une académie et y organiser des sorties. Ces informations pourraient être relayées sur le site de la CNARELA, par un lien vers la page du site de chaque ARELA ou sous forme de fichiers PDF, pour celles qui n'ont pas de site.

11. Journées d'octobre de la CNARELA 2018 à Toulouse et 2019 à Nancy-Metz

Catherine Dareys donne quelques informations sur les Journées de Toulouse. Le thème est rappelé : « Toulouse, capitale des Wisigoths ». Des spécialistes toulousains proposeront des conférences sur ce thème, à l'Université de Toulouse 2. Une visite du Musée Saint-Raymond est prévue, ainsi qu'une réception à la mairie dans la salle des Illustres et la visite du site gallo-romain de Montans (Tarn). Ces journées devraient donner lieu à une publication. Le programme détaillé et les informations pratiques seront transmis ultérieurement.

Pour Metz-Nancy, le programme est à préciser.

12. Voyage en Étrurie

Lionel Sanchez (THALASSA) rappelle les dates : du 20 au 24 août 2018. Le voyage est complet. Les bulletins d'inscription définitive seront envoyés prochainement.

13. Calendrier 2018

- 26 mai 2018 : Assemblée générale. Le lieu reste à définir. Les examens ont lieu à la Sorbonne le samedi où nous devons nous réunir, nous risquons de ne pas avoir de salle.

- 23 octobre 2018 : Assemblée générale à Toulouse.

14. Questions diverses

Aucune question n'a été déposée avant la tenue de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 13H45.

ANNEXES

ANNEXE I : Audience au ministère sur le baccalauréat



COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE 15 NOVEMBRE 2017

Les associations littéraires APFLA-CPL, APLAES, APLetres, CNARELA, SEL et SLL, représentées respectivement par Mme Chrystelle Barbillon, Mme Anne Sinha, Mme Hélène Solnica, M. François Martin, Mme Monique Trédé et Mme Estelle Manceau, ont été reçues le 15 novembre 2017 par M. Pierre Mathiot, chargé de mission sur la réforme du lycée et du baccalauréat par le ministre de l'Éducation nationale. Étaient présents à ses côtés Mme Christine Szymankiewicz (IGAENR), M. Stéphane Kesler (IGAENR), Mme Souâd Ayada (IG, doyenne du groupe de philosophie), M. Johan Yebbou (IG, doyen du groupe des mathématiques) et le chef adjoint du bureau des formations générales et technologiques (DGESCO).

Principales propositions :

Enseignement du français :

- Rétablissement d'un horaire de français décent au lycée : ajout d'une heure hebdomadaire en classe de Seconde et de Première, soit un horaire porté à 5h pour les élèves.
- Renforcement des horaires en Première et Terminale pour les spécialités littéraires.
- Revalorisation des cursus littéraires, dont les débouchés se sont considérablement élargis, par la réforme des filières.
- Accord sur la réduction du nombre d'exercices différents proposés à l'écrit de l'épreuve anticipée de français au baccalauréat, afin de les recentrer sur la dissertation et le commentaire de texte littéraire.

Enseignement du latin et du grec ancien :

- Horaires fléchés pour le latin et le grec, dont le respect serait garanti dans tous les établissements.
- Ouverture de l'apprentissage des langues anciennes à tous les élèves qui en font la demande, dans les séries générales comme dans les séries technologiques.
- Établissement d'un module de culture antique, indépendant des enseignements de langues anciennes actuels, en classes de Première et Terminale, obligatoire en série L et ouvert à tous les élèves des autres spécialités (séries générales et technologiques).

Nous remercions Pierre Mathiot d'avoir invité, dès l'annonce de la mission, nos associations professionnelles qui représentent un très grand nombre de collègues du secondaire et du supérieur. Notre dernière audience commune a eu lieu au mois de juin à l'Élysée et nous avons toujours demandé à être associés aux discussions sur une future réforme du lycée.

Pierre Mathiot précise ensuite le cadre dans lequel il mène sa mission. Il ressort que le projet du gouvernement se résume, pour le moment, à la volonté présidentielle de ramener les épreuves écrites du baccalauréat au nombre de quatre en classe de Terminale, et de mieux prendre en compte le contrôle continu pour des disciplines qui ne seraient pas évaluées dans le cadre de ces quatre épreuves. La consultation se fait dans un esprit d'ouverture et de pragmatisme ; aucune commande particulière n'a été faite et les décisions ne sont pas encore prises dans la mesure où la phase de consultation vient de s'ouvrir. Nous sommes donc invités à faire part de nos questions, remarques et propositions.

L'échange nous permet de noter un souci de prise en compte de la réalité du terrain, de la « faisabilité » des choix qui seront faits, et de ne pas nier la maîtrise très insuffisante de la langue française de la plupart des bacheliers et l'état très inquiétant de la filière Lettres.

Nous proposons d'aborder en premier lieu l'enseignement du français, puis celui du latin et du grec ancien.

I. Enseignement du français

Nous rappelons d'abord les horaires actuels des classes de lycée et nous demandons avec insistance que le français retrouve une place fondamentale dans la scolarité des lycéens. Le français ne saurait être réservé au seul parcours dit « littéraire ». À cette fin, un horaire de 5h en classe de Seconde, toutes séries confondues, ainsi qu'en classe de Première, nous semble un minimum à l'heure où nous nous accordons tous sur l'absence de maîtrise de la langue à l'issue de l'enseignement secondaire et supérieur. La spécialité littéraire impliquerait que l'horaire de français soit doublé en Première et renforcé en Terminale, si l'on veut former réellement et pleinement des élèves « spécialistes ».

Le français est utilisé dans toutes les disciplines et un élève qui ne maîtrise pas sa langue se retrouve donc partout en difficulté. Nous demandons que l'on renonce à l'idée saugrenue que l'enseignement du français pourrait voir son horaire disciplinaire réduit sous prétexte qu'il est abordé - plus ou moins - dans chaque discipline. Certains collègues ont abandonné le combat devant les difficultés qui touchent de plus en plus d'élèves. Les consignes parfois données aux correcteurs du baccalauréat ne permettent pas non plus d'en finir avec la négligence généralisée quant à la qualité de l'expression écrite des candidats. Nous demandons que soit redonné aux professeurs de Lettres classiques et de Lettres modernes, spécialistes qui ont reçu la formation universitaire nécessaire pour enseigner le français, un horaire décent pour enseigner. Il faut également du temps aux élèves pour maîtriser avec plus d'assurance leur langue.

Nous déplorons le fait que l'université et les grandes écoles, quelle que soit leur spécialité, exigent de plus en plus souvent de leurs étudiants la « certification Voltaire » et mettent en place de coûteux modules de « remédiation » en langue française. La question de la maîtrise de la parole, et donc de l'oral, est tout aussi essentielle, comme le prouvent les difficultés rencontrées par des adultes qui doivent s'exprimer en public. Il conviendrait d'articuler cette réflexion sur une réforme du bac à celle qui concerne les pré-requis à l'université. Nous rappelons que la réforme du collège n'a pas pris en compte la question de l'augmentation de l'horaire accordé au français ; au contraire, pour des raisons purement budgétaires qui sont un frein à toute conception quelque peu intelligente d'une réforme, elle a réduit l'horaire en classe de 6^e comme en classe de 3^e d'une demi-heure, alors que ces classes constituent des « charnières » entre l'école primaire et le collège, le collège et le lycée. Bien que la mission porte sur le lycée et le bac, la question de la maîtrise de la grammaire, entre autres, à l'école primaire et au collège, et celle des liens entre le collège et le lycée, ne peuvent être mises de côté. Promettre aux élèves une réussite dans n'importe quelle filière sans maîtriser correctement la langue, c'est leur mentir. Certains feignent de s'étonner du taux d'échec en première année de licence mais refusent de s'interroger sur ce qui n'est plus fait au lycée depuis longtemps. La réforme Châtel de 2011 n'a rien arrangé (orientation par défaut, fuite des bons élèves littéraires vers un bac S réputé plus formateur avant l'orientation en hypokhâgne, ignorance de la richesse des débouchés) ; elle a même fait de la filière littéraire une filière totalement sinistrée, alors qu'elle prétendait la sauver.

La pénurie d'étudiants en Lettres et leur formation plus que déficiente causent, sur ce point, de fortes inquiétudes. Elle rend difficile - voire impossible - le maintien à moyen terme d'une recherche de haut niveau en France dans le secteur littéraire.

Il ne faudra pas oublier que, moins l'institution joue un rôle prescripteur, plus le niveau baisse. Par conséquent, on ne saurait amoindrir les exigences en série littéraire ni laisser cette série se fondre dans un menu à vaste choix. Les enseignements de série L doivent au contraire, pour garantir son excellence et son attractivité, être définis et groupés sans compromis, avec une place faite aux Humanités. Comme le bac est lui-même prescripteur du niveau et des contenus de l'enseignement, les épreuves doivent être à la hauteur de ces ambitions, si l'on veut réellement permettre aux élèves français de maîtriser à nouveau leur langue.

Pierre Mathiot sait qu'un travail est nécessaire sur la question des débouchés. Une proposition verra sans doute le jour pour que les élèves bénéficient dès la Seconde d'un accompagnement pour définir leur projet professionnel, dans le cadre du parcours avenir. Le français et les filières littéraires y occuperont une place importante. Il évoque ensuite la possibilité de « colorer », dès la Première, et encore plus en Terminale, le parcours vers lequel les élèves se dirigent.

Nous faisons part ensuite de la surcharge de travail qui est celle des élèves et des professeurs en Première, où il faut, en 4h par semaine, préparer, d'une part, à une épreuve orale, avec un nombre important de lectures analytiques préparées en classe, et, d'autre part, à une épreuve écrite, dans laquelle quatre exercices sont proposés : la question de corpus qui est imposée, et l'exercice au choix (écrit d'invention, commentaire littéraire ou dissertation). Nous souhaitons vivement que l'épreuve anticipée de français soit maintenue mais nous demandons qu'une réflexion, associant pleinement les professeurs de terrain, dans le cadre d'une consultation large, ouverte et précise, soit entreprise.

Sur ce point, nos interlocuteurs nous assurent que la réflexion reste ouverte en ce qui concerne le calendrier, la nature des épreuves, leurs modalités et leurs contenus (session 2020 ?). Il s'agirait en fait de préparer moins, mais mieux. Il faut dans ce cas peut-être s'en tenir pour l'écrit à la dissertation et au commentaire de texte littéraire, soit un écrit plus exigeant qu'il ne l'est actuellement, et supprimer l'écriture d'invention dont les défauts sont bien connus. Le français est une compétence fondamentale pour le supérieur. Pierre Mathiot souhaite dépasser la



dimension de série pour parler de spécialisation, avec des volumes horaires repensés et augmentés ; ainsi, on peut envisager une spécialisation mathématiques/lettres, une autre lettres/langues, une lettres/arts. Par ailleurs, les spécialisations scientifiques seraient renforcées pour éviter que s'y trouvent de « faux » scientifiques et inciter ceux-ci à se tourner vers les spécialisations de lettres et sciences humaines.

À notre question de savoir si les quatre épreuves vont être totalement à la carte, Pierre Mathiot nous assure que des parcours divers seront proposés. Il apporte une précision en nous demandant si nous serions « choqués » à l'évocation d'un baccalauréat fait de deux épreuves de spécialité, et de deux épreuves « universelles ». L'une des épreuves universelles pourrait être la philosophie, l'autre, un grand oral un peu solennel, qui placerait l'élève face à un jury d'au moins trois personnes, dont l'une pourrait être issue du monde de l'entreprise ou de l'université. Connecté aux disciplines, ou à la culture générale, cet oral solennel d'au moins 30 minutes qui tiendrait, par exemple, du *colloquio* italien (dont le jury est constitué de sept membres et dure 1h), serait marqué par une forte exigence concernant « l'éloquence ». Cela pourrait peut-être prendre la place des TPE. Les autres disciplines seraient évaluées sous forme de contrôle continu.

Nous soulignons le risque de noyer la langue française dans un oral fourre-tout dont nous voyons mal les contours. Nous alertons également sur la question de la « faisabilité », dont il a été fait mention au début de l'audience. Nous tenons par ailleurs à rappeler une opposition de principe sur le contrôle continu, car cette pratique reviendrait à faire fluctuer la valeur du baccalauréat en fonction de l'établissement qui prépare et délivre le diplôme, ce qui l'empêcherait d'être un titre national. Nous attirons également l'attention sur les difficultés qui sont rencontrées par nos collègues de langues vivantes, qui évaluent déjà les candidats au bac en contrôle continu.

Pierre Mathiot reconnaît que le but n'est pas de surcharger les professeurs ni de transformer l'année de terminale en contrôle permanent, dérive connue aujourd'hui pour les langues vivantes.

La Doyenne de l'inspection générale de philosophie soumet une hypothèse : un grand oral dans lequel le français serait particulièrement mis en avant, si les professeurs de français acceptent l'idée d'un écrit en 1^{re}, réellement revalorisé, et renoncent à l'oral actuel en 1^{re}.

Nous restons très perplexes sur cette éventualité et redemandons que les professeurs de terrain soient consultés. L'exigence en français ne peut plus attendre. Un bilan des épreuves actuelles est nécessaire et toute évolution doit être largement acceptée par les acteurs qui devront la mettre en place, sous peine de nouvel échec.

II. Enseignement du latin et du grec ancien.

Nous rappelons les conditions souvent déplorables dans lesquelles se déroulent les enseignements de latin et de grec ancien au lycée aujourd'hui : horaires officiels non respectés, regroupements de niveaux inacceptables, emplois du temps médiocres. La CNARELA a encore voté des motions à ce sujet récemment¹.

Dans la réforme Châtel, les enseignements d'exploration ont été présentés comme une chance pour ce qui a été appelé les « Langues et Culture de l'Antiquité ». Or, la théorie et la pratique se sont révélées bien éloignées. En effet, alors que les programmes des enseignements optionnels de latin, de grec ancien et de l'enseignement d'exploration LCA sont différents, une écrasante majorité d'établissements, faute de moyens, a regroupé l'enseignement d'exploration et l'option.

Nous redemandons une fois encore qu'on en finisse avec la dispersion ; il faut donner le temps nécessaire aux élèves pour apprendre. Les enseignements optionnels de latin et de grec ancien doivent bénéficier d'horaires fléchés, seule condition qui leur permettra une existence réelle dans l'enseignement public. La fuite vers le privé, qui conserve souvent un grand nombre d'options, comme cela a été le cas avec la réforme du collège, doit être endiguée. Le latin et le grec ancien doivent être accessibles aux séries générales et aux séries technologiques, ces dernières en étant privées depuis la réforme Châtel. Ces enseignements optionnels doivent conserver leur niveau horaire actuel (3h) et bénéficier du coefficient 3 comme cela est le cas aujourd'hui. L'écrit de spécialité littéraire doit rester dans les dominantes de cette filière, mais sans doute être repensé. Une réflexion sur de nouveaux programmes devra également être engagée.

La CNARELA a pris position lors de sa dernière assemblée générale sur une proposition de module de culture antique, indépendant des enseignements de langues anciennes actuels, en Première et en Terminale, assuré par les professeurs de Lettres classiques, sur le modèle de ce qui existe déjà dans les CPGE. Ce module serait obligatoire pour les séries littéraires, mais ouvert également à toutes les autres séries de façon facultative pour toucher le plus

¹ Cf. Annexes, I.

grand nombre d'élèves possible et en finir avec l'argument éculé de l'élitisme des langues anciennes, qui sont fortement développées dans les réseaux d'éducation prioritaire.

Nous affirmons que le lycée doit pouvoir jouer son rôle de jalon entre le collège et l'université : on constate une déperdition des effectifs entre le collège et l'entrée dans le supérieur. Nombreux sont les étudiants qui, n'ayant pratiqué les langues anciennes qu'au collège, sont amenés à choisir le latin et le grec ancien en « grands débutants » dans leur poursuite d'études. Cela fragilise encore les filières littéraires du supérieur. Le rétablissement d'un véritable CAPES de Lettres classiques, s'inscrivant dans le cadre d'une revalorisation globale des filières littéraires du collège au supérieur, nous semble fondamental.

Pierre Mathiot nous fait observer que le coefficient attractif a soulevé bien des débats, mais nous rappelons que cet outil n'a fait que permettre la survie des langues anciennes, et qu'il pourra être repensé seulement lorsque leur enseignement aura lui-même été restauré, que leur valeur formatrice et citoyenne sera réinvestie. À cet égard, nous évoquons encore le formidable levier que représentent les langues anciennes pour l'apprentissage de la grammaire et la compréhension de la langue et de la culture françaises. Au vu de tout ce qui a été dit sur la maîtrise de la langue, il paraît évident qu'un apport conséquent des langues anciennes serait salvateur.

Johan Yebbou, Doyen de l'IG du groupe des mathématiques, attire notre attention sur le décalage qui peut se produire dans le total des coefficients entre les dominantes de la série S et les matières « littéraires » avec le latin et/ou le grec.

Nous faisons remarquer que la note obtenue en latin et/ou en grec n'a pas une influence particulière sur les résultats du bac², même si, dans des cas qui restent très rares, des élèves obtiennent un résultat supérieur à 20 avec les points supplémentaires des options. Toutes les options sont concernées, on ne peut pas se focaliser sur le latin et le grec ancien. Dans le cadre d'un nouveau baccalauréat, les dominantes de l'examen terminal pourraient bénéficier d'un coefficient très fort ou éventuellement prévoir une note seuil pour obtenir une mention.

Nous remercions nos interlocuteurs d'avoir porté une attention réelle à nos échanges.

APFLA-CPL (Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires) <http://apflacpl-site.webnode.fr>
APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur) www.aplaes.org
APLettres (Association des Professeurs de Lettres) www.aplettres.org
CNARELA (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes) www.cnarela.fr
SEL (Sauvegarde des Enseignements Littéraires) www.sel.asso.fr
SLL (Sauver Les Lettres) www.sauv.net

² La note d'information n°26 de juillet 2014 de la DEPP a déjà tiré les conclusions du poids des options au baccalauréat (cf. Annexes, II).



ANNEXES

Annexe I : Motions de la CNARELA

Assemblée Générale du 24 octobre 2017 - Poitiers, Maison des Sciences de l'Homme et de la Société.

Motion : Ventilations de service

La CNARELA demande instamment au ministre de l'Éducation nationale de rappeler aux personnels de direction, aux DASEN et aux recteurs que le français, le latin et le grec ancien font tous les trois partie du service des professeurs de Lettres classiques.

Elle regrette de constater cette année encore que des états-VS de professeurs de Lettres classiques présentent les horaires de français comme un « complément de service » donné en Lettres modernes. Ce procédé, de la part des personnels de direction, des directions académiques ou des rectorats, est intolérable. Il nie la trivalence des professeurs de Lettres classiques et fragilise les postes dans les établissements.

Motion votée à l'unanimité

Assemblée Générale du 20 mai 2017 - Paris, Sorbonne.

Motion : Lycée - options de Langues et cultures de l'Antiquité

La CNARELA demande au ministère de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les enseignements optionnels de latin et de grec ancien au lycée puissent se dérouler dans de bonnes conditions : fin des regroupements pédagogiquement inacceptables, fin des horaires placés en début et en fin de journée. La CNARELA demande que les élèves des séries technologiques puissent présenter les options de Langues et Cultures de l'Antiquité au baccalauréat.

Motion votée à l'unanimité

Assemblée Générale du 21 janvier 2017 - Paris, Sorbonne.

Motion : Continuité des enseignements de latin et de grec entre le collège et le lycée

La CNARELA demande que la continuité des enseignements de latin et de grec ancien entre le collège et le lycée soit assurée de la meilleure façon possible pour les élèves, dans toutes les académies.

Au lycée, les options de latin et de grec ancien ne sont pas dérogoires. Trop souvent, des élèves affectés dans leur lycée de secteur sont dans l'impossibilité de poursuivre leur apprentissage par manque d'offre dans leur nouvel établissement. Il ne faut pas s'étonner par la suite de la baisse des effectifs malheureusement trop souvent mise en avant par les détracteurs des langues anciennes.

La CNARELA réitère sa demande d'horaires fléchés dans les dotations pour financer les enseignements de latin et de grec ancien dans les lycées.

Motion votée à l'unanimité

Annexe II : note de la DEPP (n°26, juillet 2014)

« Les options au baccalauréat général en 2013 : très peu d'impact sur la réussite »

<http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/73/4/>

[DEPP NI 2014 26 Options baccalaureat general 2013 peu impact reussite 337734.pdf](#)

ANNEXE II : assemblée générale Antiquité Avenir



**Compte rendu de l'Assemblée générale de
Antiquité-Avenir. Réseau des Associations liées à l'Antiquité
Samedi 18 novembre 2017 à 14h**

Amphithéâtre 2B Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 12, place du Panthéon, 75005 Paris.

Associations présentes et représentées : Association le Latin dans les Littératures Européennes (ALLE) : Cécilia Suzzoni ; Association des Professeurs d'Histoire et Géographie (APHG) : Christine Guimonnet, Violeta Martinez-Auriol, Marc Charbonnier ; Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur (APLAES) : Dominique d'Almeida, Claude Brunet, Nathalie Cros, secrétaire d'Antiquité-Avenir ; Association des Professeurs de Lettres (APLettres) : Sylvie Nourry-Namur ; Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires (APFLA-CPL) : Florence de Caigny ; Athéna : Fabrice Robert ; Arrête ton char ! : Philippe Cibois ; Les Clionautes (Bruno Modica, Cécile Dunouhaud, Martin Veber, Trésorier d'Antiquité-Avenir) ; Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes (CNARELA) : François Martin, Sylvie Pédroaréna ; Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université (SoPHAU) : Jean-Christophe Couvenhes, secrétaire des États généraux ; Catherine Grandjean ; Méditerranées (Jacques Bouineau, président d'Antiquité-Avenir, Didier Colus) ; Mnémosyne (Sophie Lalanne) ; Société des agrégés de l'Université (Jean-Michel Léost) ; Société des Études Latines (Dominique Briquel) ; Thalassa (Lionel Sanchez).

Associations excusées : Les Argonautes ; Association pour les Journées de l'Antiquité ; Association pour l'Encouragement des Études Grecques en France (AEEGF) ; les Amis de la Villa Kérylos ; Association Française d'Histoire Économique (AFHE) ; Association Guillaume Budé ; Association Luxembourgeoise des Professeurs de Latin et de Grec (ALPLG) ; les Amis de Carthage ; Association des Historiens du Droit de l'Ouest (AHDO) ; Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public (APPEP) ; le Calame d'or ; Compitum ; Fortuna Juvat ; International Association for Assyriology ; Kallirrhoe ; Rallye latin ; Sauvegarde de Enseignements Littéraires (SEL) ; Société des Études Syriaques ; Société Française d'Archéologie Classique (SFAC) ; Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur (SIES), Sorbonne Antique ; SEMEN-L ; THAT.

L'assemblée générale commence à 14h10 par une présentation des présents. Le quorum est atteint.

1- Vote de l'approbation du PV de la dernière assemblée générale.

Le PV de la dernière assemblée générale est approuvé à l'unanimité.

2- Vote de l'approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3- Intégration de nouveaux membres.

Le président Jacques Bouineau rappelle les conditions d'intégration des nouvelles associations au réseau Antiquité-Avenir, qui figurent dans les statuts et le règlement intérieur. L'intégration des associations suivantes, présentées par le directoire, est approuvée à l'unanimité : l'Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public, l'Association des Historiens du Droit de l'Ouest, l'Association Guillaume Budé, l'International Association for Assyriology, la Société des Études Syriaques et l'association Sorbonne Antique.

4- Rapport moral, présenté par le président.

• Les objectifs :

Jacques Bouineau rappelle tout d'abord la philosophie d'ensemble du réseau, animé par tout ce qui a trait aux sciences de l'Antiquité, ainsi que les valeurs qui nous réunissent. Notre référence commune est la charte adoptée le 13 juin 2015 par les membres fondateurs d'Antiquité-Avenir.

Il souligne en second lieu une nécessité matérielle : trouver des fonds. Pour l'heure, la recherche de financements se fait dans la perspective des prochains États Généraux de l'Antiquité.

• Le Directoire s'est réuni à cinq reprises durant l'année écoulée :

- Le 21 janvier 2017 : la réunion a porté sur la diffusion des informations au sein des associations membres et l'utilisation des réseaux sociaux.
- Le 11 mars 2017 : le point a été fait sur les actions en cours, sur le positionnement d'Antiquité-Avenir face aux élections présidentielles, et il a été décidé d'interpeller les candidats, puis le gouvernement élu.
- Le 10 juin 2017 : les membres du Directoire ont préparé les Rendez-vous de l'Histoire de Blois et le Festival de l'histoire de l'art de Fontainebleau. Il a également été question de l'élargissement du réseau et des États Généraux de l'Antiquité.
- Le 23 septembre 2017 : le travail s'est poursuivi sur le dossier à la Présidence de la République et aux ministères. Le courrier au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a débouché sur une audience, dont l'ensemble des membres d'Antiquité-Avenir ont reçu un compte-rendu. Le point a été fait sur l'organisation de la table ronde d'Antiquité-Avenir aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois, ainsi que sur la participation de notre réseau au Festival de l'histoire de l'art de Fontainebleau. Il a été également question de l'ouvrage collectif du Comité d'Honneur et de l'élargissement du réseau.
- Le 18 novembre 2017 : le Directoire s'est réuni pour préparer l'assemblée générale de l'après-midi, pour avancer dans la mise en forme de l'ouvrage du Comité d'Honneur et pour faire un point d'étape sur l'organisation des prochains États Généraux de l'Antiquité.

• Les actions du Directoire :

- Actions qui ont été menées durant l'année ou sont encore en cours :

Accroître notre visibilité et notre puissance suppose d'intervenir dans le débat public et de proposer à des associations que nous pensons proches de nous de nous rejoindre (c'était un objectif que nous nous étions fixé l'année dernière lors de l'AG et que nous n'avons jamais perdu de vue durant les réunions du directoire) : nous avons donc travaillé à l'intégration de nouveaux membres, c'est une action à poursuivre.

En ce qui concerne la visibilité, il avait été envisagé de recourir à des cartes de visite (celle du président a révélé à plusieurs occasions son efficacité), et à une publicité via des tracts de présentation comme ceux qui ont été distribués à Blois aux Rendez-Vous de l'Histoire. Il serait sans doute bon de renforcer la diffusion de notre « marque » : *flyers, mugs, T-shirts*, etc. peuvent être envisagés pour les États Généraux de l'Antiquité. Il faudra songer également à la signalétique lors de cette manifestation. Violeta Auriol-Martinez propose une aide dans ce domaine. À ce moment il est rappelé la nécessité urgente de déposer le nom d'Antiquité-Avenir à l'INPI. C'est désormais chose faite, et tout est en ordre. Dans une perspective plus scientifique, nous avons aussi envisagé d'utiliser le réseau « Academia Edu ». Enfin, l'annuaire du réseau a été considérablement enrichi par la contribution de la CNARELA et de la Société des Agrégés de l'Université, que nous tenons à remercier.

La lettre ouverte envoyée à la presse destinée à interpeler les candidats à l'élection présidentielle a été diffusée sur le site d'Antiquité-Avenir et mise en ligne sur celui du *Point*.

Les lettres au Président de la République et à sept ministres (Premier, Intérieur, Éducation nationale, Enseignement supérieur, Culture, Affaires étrangères, Affaires européennes) ont reçu cinq réponses. L'Élysée, les Affaires étrangères et l'Éducation nationale n'ont pas répondu. En revanche, la directrice de Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, Anne-Sophie Barthez, a reçu les représentants d'Antiquité-Avenir le 1^{er} septembre 2017 : le compte rendu de cette audience peut être consulté sur notre site.

La place de l'Antiquité dans l'enseignement secondaire est également une préoccupation d'Antiquité-Avenir, qui conserve toute la vigilance nécessaire à cet égard. Dans ce domaine les actions sont menées plus spécifiquement par des membres d'Antiquité-Avenir, soutenus par le réseau.

Les Rendez-vous de l'Histoire de Blois, le 6 octobre 2017, ont été l'occasion pour Antiquité-Avenir d'organiser une table ronde, animée par Cécile Michel, sur le thème suivant : « Découvertes antiques aux sources des sciences et techniques contemporaines ? » La vidéo est mise en ligne sur notre site.

Le Festival d'histoire de l'art de Fontainebleau aura lieu en juin prochain, et la participation d'Antiquité-Avenir s'organise. Il est souhaitable que nous participions à de grandes manifestations culturelles nationales, et que nous y fassions état de l'existence de notre réseau : ainsi l'opération *Odysée 24*, le Festival de la philosophie en Lozère, le Festival du *peplum* d'Arles, le Festival des idées Paris, etc.

Le projet d'une anthologie historique de la littérature grecque a été proposé pour la première fois par Luigi Sanchi à la suite de l'assemblée générale de 2016 : la réalisation de l'ouvrage suit son cours, et nous attendons la réunion du 16 décembre du comité de pilotage pour savoir quelle sera la position d'Antiquité-Avenir dans l'entreprise.

L'ouvrage du Comité d'honneur, dont la publication est prévue pour le printemps 2018 fera l'objet d'un point spécifique, tout comme la prochaine session des États Généraux de l'Antiquité.

Pour l'aider à mener à bien toutes ces actions, le Directoire fait appel à des « experts », membres d'associations qui font partie du réseau, et qui interviennent sur des domaines précis : il s'agit de Romain Vignest (APLettres), de Dominique d'Almeida, Emilia N'Diaye, Stavroula Kefallonitis et Anne Sinha (APLAES) ; Georges Miroux (SoPHAU). Leur contribution est importante et précieuse, et nous tenons à les en remercier au nom de tous.

- Certains projets non aboutis sont également à signaler :

- La création d'une fondation : c'est un projet à long terme, que nous ne perdons pas de vue.
 - L'organisation d'un colloque en Tunisie : sans suite pour le moment.
 - Euroclio 2018 : la question centrale reste celle du financement. Marc Charbonnier (APHG) a, à ce sujet, des avancées à présenter.
 - La participation au colloque annuel de la Villa Kerylos.
 - La prise de contact avec le responsable d'une exposition de reconstitutions de machines de l'Antiquité.
 - La participation à une émission de radio (IDLN) : pour le moment, ce sont des questions d'agenda qui ont empêché le président de répondre à cette invitation.
- Questions diverses formulées au cours de la précédente assemblée générale, et n'ayant pas eu de suite pour le moment :
- Traduire un court texte de présentation d'Antiquité-Avenir en plusieurs langues. Ce pourrait être la Charte. Toutes les initiatives sont les bienvenues.
 - Prospecter du côté des enfants, qui sont l'avenir : regarder du côté de la littérature de jeunesse par exemple.
 - Réfléchir à des textes antiques qui offrent une perspective sur l'actualité (l'exemple est donné d'un extrait des *Lois* de Platon, où il est question des femmes).

Ces questions méritent d'être suivies.

• Site et réseaux sociaux : v. le point 7 de l'OdJ.

• Discussion :

La discussion s'ouvre par des questions de Sophie Lalanne (Mnémosyne) :

- Pourquoi ce projet de fondation ? La réponse est principalement financière : en tant qu'association, Antiquité-Avenir ne peut avoir d'activité lucrative, et la menée à bien de tous nos projets exige des fonds. La fondation pourrait être un cadre approprié, même si pour le moment il est très prématuré de l'envisager.
- L'association Arista, qui organise des voyages scolaires et universitaires, a-t-elle été invitée à nous rejoindre ? Et avons-nous un court texte de présentation à envoyer à nos contacts pour élargir le réseau ? On peut orienter vers le site d'Antiquité-Avenir, et diffuser la Charte. Il faudrait aussi mettre en ligne le tract rédigé par Émilie Ndiaye, et distribué à Blois. Jean-Christophe Couvenhes (SoPHAU) insiste sur l'idée de « réseau » qui implique une profusion d'initiatives.
- Dans nos démarches auprès des ministères, envisageons-nous de demander la reconnaissance des langues anciennes comme langues à part entière, avec l'horaire d'enseignement correspondant ? François Martin (CNARELA) rappelle les différentes avancées dans le domaine de l'enseignement des langues anciennes depuis l'élection présidentielle. En principe, on devrait en voir les effets (rétablissement des horaires de langues anciennes) à la rentrée 2018.
- Avons-nous demandé à être reçus par Pascal Charvet, inspecteur général honoraire à qui le ministère de l'éducation nationale a demandé un rapport sur l'enseignement des langues anciennes ? François Martin expose les différentes consultations de professeurs de langues anciennes par les différents ministères depuis l'élection, ainsi que les rencontres avec Pascal Charvet. Jean-Christophe Couvenhes souligne que notre combat englobe toutes les sciences

de l'Antiquité, dont pas uniquement le latin et le grec, et qu'il est nécessaire d'articuler les visions. François Martin à cet égard rend hommage à la vision englobante qu'Antiquité-Avenir a su maintenir, notamment au cours de son audience au MESRI.

Jean-Christophe Couvenhes encourage tous ceux qui le souhaitent à rédiger des textes dans lesquels les connaissances antiques peuvent servir à éclairer un point d'actualité, tel l'article sur le Brexit proposé par Jacques Bouineau et mis en ligne sur le site. Florence de Caigny (APFLA-CPL) suggère que ce pourrait être une idée pour une prochaine publication d'Antiquité-Avenir. L'idée emporte une large adhésion et est à suivre.

5- Rapport financier, présenté par le trésorier.

Le présent rapport financier rend compte des recettes et des dépenses intervenues entre l'ouverture du compte bancaire d'Antiquité-Avenir et le 18 novembre 2017, date de la présente Assemblée générale, soit une période de 17 mois.

Solde au 22 juin 2016 (ouverture du compte bancaire d'Antiquité-Avenir)		0
NATURE DES OPERATIONS	RECETTES	DEPENSES
Frais de création d'association		44
Frais bancaires juin-déc 2016		60
Frais bancaires 2017 janv-oct 2017 (Gestion + CB)		153
Abonnement Internet 2016		86,26
Assurance MAIF (1ère cotisation en 2017)		77,01
RVH 2016 : Transport		110,78
RVH 2016 : Restauration		117,5
RVH 2017 : Inscription table-ronde		132
RVH 2017 : Transport		380
RVH 2017 : Hébergement		146,06
RVH 2017 : Restauration		147,3
Frais de correspondance		14,2
Cotisations 2016-2017	1832	
Premières cotisations 2017-2018	335	
TOTAL	2167	1468,11
Solde au 18 novembre 2017		698,89

Le quitus est voté à l'unanimité moins une abstention.

6- Actions à venir.

- Jacques Bouineau fait le point sur le projet de publication de l'ouvrage du Comité d'honneur. On a proposé aux membres du Comité d'honneur de rédiger un court texte (environ 10 000 signes), sur ce que représentent pour eux les mots « Antiquité » et « Avenir ». L'ouvrage sera publié aux Belles Lettres.

Au jour de l'assemblée générale, 21 des membres du Comité d'honneur qui avaient accepté la proposition ont remis leur texte, 7 ont confirmé qu'ils le feraient, 4 ont renoncé et 8 n'ont pas donné suite.

La remise du manuscrit est prévue le 1^{er} décembre, les membres du Directoire et les « experts » se répartiront la relecture et la mise en forme du tapuscrit.

- Jean-Christophe Couvenhes présente les États Généraux de l'Antiquité qui se tiendront en Sorbonne les 8 et 9 juin 2018.

Le programme est en train d'être finalisé : il tient compte des sensibilités et équilibres nécessaires au réseau. Il est fait lecture de la présentation du projet (**cf. fichier joint**).

L'organisation est pilotée par les deux secrétaires des États Généraux, Maria Teresa Schettino et Jean-Christophe Couvenhes. À cette occasion sera présenté l'ouvrage collectif du Comité d'honneur.

Les ÉGA auront leur propre site internet.

Pour le budget et les questions financières, nous aurons l'aide d'un « expert » de la SoPHAU, Georges Miroux. Pour l'heure, il a été décidé de faire appel à des fondations pour trouver des fonds.

7- La communication, le site, la page Facebook, twitter.

Marc Charbonnier (APHG) souhaite des précisions sur la marche à suivre pour diffuser auprès des membres du réseau des informations émanant d'associations membres. Cette tâche incombe aux secrétaires, aidés par Martin Veber pour l'administration du site. Un formulaire de mise en ligne est accessible sur le site.

Nous tenons à remercier encore une fois Stavroula Kefallonitis et Anne Sinha, qui se chargent avec une grande efficacité de la diffusion des informations et de la communication sur les réseaux sociaux.

8- Renouvellement du directoire.

Les statuts prévoient un directoire de 15 membres, dont 5 membres de droit (répartis entre APLAES et SoPHAU), 7 membres fondateurs et 3 membres actifs.

Le réseau étant encore jeune, les candidatures des membres actifs ne permettront pas de pourvoir les trois postes. Il y a en revanche 9 candidats parmi les membres fondateurs.

Jacques Bouineau propose, au nom du Directoire, que l'on associe au Directoire les deux membres fondateurs qui ne seront pas élus comme « directeurs associés » avec voix délibérative, en attendant la prochaine assemblée générale.

Philippe Cibois (Arête ton Char !) propose de revenir sur les statuts et de procéder à des convocations générales en lieu et place des réunions du directoire. Nathalie Cros, secrétaire du réseau (APLAES), tient à rappeler que, comme en témoigne le rapport moral, le travail du Directoire implique un engagement régulier et un suivi sérieux des dossiers, ce que l'organisation proposée ne saurait permettre.

La proposition est adoptée par 17 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

Le vote est réalisé à bulletin secret : chaque association qui possède une voix coche sur le bulletin distribué 7 membres fondateurs et 2 membres actifs.

Résultat des votes (21 votants) :

- Pour les membres fondateurs :
 - o APHG (Christine Guimonnet) : 21 voix

- CNARELA (François Martin) : 20 voix
 - Méditerranées (Jacques Bouineau) : 20 voix
 - ALLE (Cécilia Suzzoni) : 19 voix
 - Les Clionautes (Martin Veber) : 16 voix
 - SdAU (Jean-Michel Léost) : 14 voix
 - APLettres (Romain Vignest) : 13 voix
 - SEL (Monique Trédé) : 12 voix
 - Arrête ton Char ! (Philippe Cibois) : 7 voix
- Pour les membres actifs :
- Sorbonne Antique (Pierre Clanet) : 19 voix
 - International Association for Assyriology (Cécile Michel) : 18 voix

La composition du Directoire est donc la suivante :

5 membres de droit : Claude Brunet et Nathalie Cros (APLAES), Jean-Christophe Couvenhes, Antonio Gonzales et Maria Teresa Schettino (SoPHAU).

7 membres fondateurs : Jacques Bouineau (Méditerranées), Christine Guimonnet (APHG), Jean-Michel Léost (Société des Agrégés), François Martin (CNARELA), Cécilia Suzzoni (ALLE), Martin Veber (Les Clionautes), Romain Vignest (APLettres).

2 membres actifs : Pierre Clanet (Sorbonne Antique), Cécile Michel (International Association for Assyriology).

2 directeurs associés : Philippe Cibois (Arrête ton Char !), et Monique Trédé (Sauvegarde des Enseignements Littéraires).

Tirage au sort du tiers renouvelable du Directoire :

- En 2018 : la Société des Agrégés, l'International Association for Assyriology et la CNARELA.
- En 2019 : les Clionautes, ALLE et Sorbonne Antique.
- En 2020 : APLettres, APHG et Méditerranées.

La séance est levée à 16h30.

À l'issue de l'assemblée générale, le Directoire se réunit pour désigner :

- le président : Jacques Bouineau
- le trésorier : Martin Veber
- les secrétaire et secrétaire adjoint : Nathalie Cros et Antonio Gonzales
- les secrétaire et secrétaire adjoint des ÉGA Maria Teresa Schettino et Jean-Christophe Couvenhes

ANNEXE III : compte de résultats 2017

COMPTE DE RÉSULTAT : ANNÉE CIVILE 2017

	Produits	Charges
Cotisations	3820,00	
Secrétariat	0,00	5,10
Cahiers de la CNARELA		127,79
Déplacements et hébergements		2820,66
Divers (MAIF et cotis. Euroclas.)		408,78
Intérêts livret	28,70	
TOTAL	3848,70	3362,33

SOLDE.....+ 486,37

Excédent de l'année 2017	486,37
Excédent cumulé des années antérieures	3839,55
Solde excédentaire des exercices cumulés	4325,92

(au 20 janvier 2018)

La trésorière, Florence Turpin

ANNEXE IV : motions



**MOTIONS DE LA CNARELA
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JANVIER 2018
PARIS - SORBONNE**

La CNARELA, réunie en Assemblée Générale le 20 janvier 2018, a voté les motions suivantes :

Motion 1 : Nouvelle grille d'évaluation du diplôme national du brevet

La CNARELA fait part de sa profonde déception à la lecture des nouvelles grilles d'évaluation du diplôme national du brevet. Elle regrette le décalage entre les paroles et les actes du ministre de l'Éducation nationale.

La reconnaissance des langues anciennes n'avait pas évolué avec la réforme du brevet proposée en 2017 par l'ancienne ministre, dans la mesure où seul un enseignement de complément (latin, grec ancien, langue régionale...) était pris en compte. Les points obtenus, entre 10 et 20, s'ajoutaient aux 700 points du contrôle continu et des examens.

La nouvelle grille pour la session 2018 propose à présent une évaluation sur 800 points. Cette révision du DNB aurait dû être l'occasion pour le ministère de reconnaître le travail des élèves qui suivent deux enseignements facultatifs au collège. Pourtant, un seul reste pris en compte, avec le même nombre de points.

La CNARELA demande instamment au ministre d'intégrer dans les grilles d'évaluation du DNB deux enseignements facultatifs suivis par les élèves.

Motion votée à l'unanimité

Motion 2 : DHG et préparation de la rentrée 2018

La CNARELA doit encore attirer l'attention du ministère sur les personnels de direction qui profitent des failles des textes officiels régissant les enseignements des langues anciennes au collège. L'arrêté pris par le ministre, le 16 juin 2017, maintient l'expression « *dans la limite de* », dont la mauvaise interprétation suscite des discussions tendues lors des répartitions horaires.

L'Art. 5 du même arrêté regroupe par ailleurs tous les enseignements facultatifs, ce qui crée davantage de concurrence entre les disciplines et les personnels. La CNARELA demande une fois de plus des horaires fléchés pour que les langues anciennes puissent être enseignées dans des conditions décentes et qu'un terme soit mis aux disparités horaires entre les établissements.

La CNARELA prie instamment le ministre de faire cesser ces pratiques qui entravent les collègues dans la diffusion des langues anciennes et qui privent un trop grand nombre d'élèves d'enseignements qui devraient être accessibles sur l'ensemble du territoire.

Motion votée à l'unanimité

Motion 3 : Lycée, réforme du baccalauréat et des filières

La CNARELA reste vigilante sur la réforme du baccalauréat et les changements structurels qui auront lieu prochainement au lycée.

Elle demande, pour tous les élèves, l'accès aux options facultatives de latin et de grec ancien dans les futurs parcours proposés, ainsi que le maintien de l'enseignement de spécialité dans les parcours littéraires. Les sections européennes, binationales et internationales ne doivent pas empêcher l'accès aux langues anciennes, souvent formatrices pour l'étude des langues vivantes.

Le coefficient 3 doit être conservé : spécifique aux options facultatives de Langues et Cultures de l'Antiquité au lycée, il a permis de maintenir un vivier d'élèves qu'il est urgent de développer en mettant en œuvre une politique qui favorise de meilleures conditions d'enseignement au lieu de créer continuellement des obstacles qui pénalisent les élèves.

La CNARELA rappelle sa proposition de création d'une heure de culture antique obligatoire dans les parcours littéraires - et accessible à tous les autres parcours en option - en Première et en Terminale.


Motion votée à l'unanimité

ANNEXE V : effectifs latin grec rentrée 2017

		http://www.cnarela.fr		PUBLIC	PRIVÉ	PUBLIC + PRIVÉ
Latin	5e	2011-2012	122 964	44 263	167 227	
		2012-2013	123 614	44 281	167 895	
		2013-2014	118 674	43 392	162 066	
		2014-2015	112 761	40 983	153 744	
		2015-2016	115 269	41 356	156 605	
		2016-2017	110 349	39 905	150 254	
		2017-2018	116 642	42 667	159 309	
	4e	2011-2012	104 892	37 160	142 052	
		2012-2013	105 726	37 237	142 963	
		2013-2014	106 753	37 027	143 780	
		2014-2015	101 120	35 801	136 921	
		2015-2016	95 848	33 075	128 923	
		2016-2017	99 558	34 565	134 123	
		2017-2018	107 664	35 946	143 610	
	3e	2011-2012	88 942	31 961	120 903	
		2012-2013	89 730	32 666	122 396	
		2013-2014	91 515	32 505	124 020	
		2014-2015	92 581	32 923	125 504	
		2015-2016	84 959	30 345	115 304	
2016-2017		84 520	29 552	114 072		
2017-2018		87 820	30 803	118 623		
2de GT	2011-2012	16 792	10 799	27 591		
	2012-2013	16 726	11 006	27 732		
	2013-2014	17 485	11 235	28 720		
	2014-2015	17 525	10 974	28 499		
	2015-2016	17 622	11 159	28 781		
	2016-2017	16 687	11 116	27 803		
	2017-2018	16 724	10 803	27 527		
1re ES	2011-2012	2 010	1 624	3 634		
	2012-2013	2 341	1 747	4 088		
	2013-2014	2 198	1 715	3 913		
	2014-2015	2 354	1 771	4 125		
	2015-2016	2 383	1 790	4 173		
	2016-2017	2 596	1 885	4 481		
	2017-2018	2 446	2 065	4 511		
1re S	2011-2012	8 187	5 511	13 698		
	2012-2013	8 715	5 781	14 496		
	2013-2014	8 855	5 912	14 767		
	2014-2015	9 146	6 210	15 356		
	2015-2016	9 162	5 969	15 131		
	2016-2017	9 253	6 226	15 479		
	2017-2018	8 382	6 334	14 716		
1re L	2011-2012	2 420	1 159	3 579		
	2012-2013	2 386	1 126	3 512		
	2013-2014	2 388	1 109	3 497		
	2014-2015	2 342	1 069	3 411		
	2015-2016	2 371	1 134	3 505		
	2016-2017	2 239	1 092	3 331		
	2017-2018	2 328	1 087	3 415		
T ES	2011-2012	1 838	1 547	3 385		
	2012-2013	1 858	1 520	3 378		
	2013-2014	2 144	1 630	3 774		
	2014-2015	2 022	1 602	3 624		
	2015-2016	2 174	1 676	3 850		
	2016-2017	2 240	1 698	3 938		
	2017-2018	2 389	1 821	4 210		
T S	2011-2012	8 024	5 165	13 189		
	2012-2013	7 434	4 989	12 423		
	2013-2014	8 061	5 129	13 190		
	2014-2015	8 456	5 399	13 855		
	2015-2016	8 533	5 715	14 248		
	2016-2017	8 864	5 674	14 538		
	2017-2018	8 799	5 871	14 670		
T L option	2011-2012	2 032	896	2 928		
	2012-2013	1 776	897	2 673		
	2013-2014	1 957	981	2 938		
	2014-2015	1 945	1 053	2 998		
	2015-2016	1 835	878	2 713		
	2016-2017	2 047	864	2 911		
	2017-2018	1 888	892	2 780		
T L spécialit	2011-2012	445	163	608		
	2012-2013	355	137	492		
	2013-2014	275	149	424		
	2014-2015	250	95	345		
	2015-2016	271	256	527		
	2016-2017	230	347	577		
	2017-2018	205	145	350		

		http://www.cnarela.fr		PUBLIC	PRIVÉ	PUBLIC + PRIVÉ
Grec	3e	2011-2012	14 995	3 083	18 078	
		2012-2013	14 960	3 348	18 308	
		2013-2014	14 301	2 990	17 291	
		2014-2015	13 902	3 126	17 028	
		2015-2016	12 610	3 161	15 771	
		2016-2017	13 676	3 009	16 685	
		2017-2018	12 625	2 770	15 395	
	2de GT	2011-2012	4 884	1 975	6 859	
		2012-2013	4 710	2 122	6 832	
		2013-2014	4 857	2 106	6 963	
		2014-2015	4 983	2 141	7 124	
		2015-2016	5 159	2 270	7 429	
		2016-2017	4 988	2 267	7 255	
		2017-2018	4 936	2 264	7 200	
	1re ES	2011-2012	493	271	764	
		2012-2013	581	289	870	
		2013-2014	581	235	816	
		2014-2015	641	266	907	
		2015-2016	680	265	945	
2016-2017		663	308	971		
2017-2018		662	286	948		
1re S	2011-2012	1 988	941	2 929		
	2012-2013	2 195	1 006	3 201		
	2013-2014	2 222	1 052	3 274		
	2014-2015	2 389	1 041	3 430		
	2015-2016	2 259	960	3 219		
	2016-2017	2 356	1 113	3 469		
	2017-2018	2 350	1 071	3 421		
1re L	2011-2012	759	301	1 060		
	2012-2013	699	322	1 021		
	2013-2014	794	316	1 110		
	2014-2015	761	287	1 048		
	2015-2016	840	364	1 204		
	2016-2017	831	323	1 154		
	2017-2018	793	321	1 114		
T ES	2011-2012	389	183	572		
	2012-2013	392	237	629		
	2013-2014	519	271	790		
	2014-2015	492	216	708		
	2015-2016	608	232	840		
	2016-2017	602	255	857		
	2017-2018	566	264	830		
T S	2011-2012	1 984	916	2 900		
	2012-2013	1 626	791	2 417		
	2013-2014	1 932	850	2 782		
	2014-2015	2 055	930	2 985		
	2015-2016	2 174	940	3 114		
	2016-2017	2 067	927	2 994		
	2017-2018	2 202	1 027	3 229		
T L option	2011-2012	639	284	923		
	2012-2013	532	239	771		
	2013-2014	522	320	842		
	2014-2015	591	361	952		
	2015-2016	582	287	869		
	2016-2017	612	365	977		
	2017-2018	674	253	927		
T L spécialité	2011-2012	157	34	191		
	2012-2013	109	24	133		
	2013-2014	85	22	107		
	2014-2015	102	9	111		
	2015-2016	81	55	136		
	2016-2017	64	52	116		
	2017-2018	50	10	60		

ANNEXE V : effectifs latin grec rentrée 2017

		PUBLIC	PRIVÉ	PUBLIC + PRIVÉ
	http://www.cnarela.fr			
EFFECTIFS COLLÈGE ET LYCÉE (fournis par la DEPP)				
GREC	2011-2012	26 288	7 988	34 276
	2012-2013	25 804	8 378	34 182
	2013-2014	25 813	8 162	33 975
	2014-2015	25 916	8 377	34 293
	2015-2016	24 993	8 534	33 527
	2016-2017	25 859	8 619	34 478
	2017-2018	24 858	8 266	33 124
LATIN	2011-2012	358 546	140 248	498 794
	2012-2013	360 661	141 387	502 048
	2013-2014	360 305	140 784	501 089
	2014-2015	350 502	137 880	488 382
	2015-2016	340 407	133 353	473 760
	2016-2017	338 583	132 114	470 697
	2017-2018	355 287	138 434	493 721
GREC + LATIN	2011-2012			533 070
	2012-2013			536 230
	2013-2014			535 064
	2014-2015			522 575
	2015-2016			507 287
	2016-2017			505 175
	2017-2018			515 845